



Département de MEURTHE-ET-MOSELLE

Arrondissement de TOUL

Canton de COLOMBEY-LES-BELLES

COMMUNE de **THUILLEY-AUX-GROSEILLES**

**Arrêté temporaire N° 2024\_25**

**Relatif à un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une fête publique**

**Le Maire de la commune de THUILLEY-AUX-GROSEILLES**

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L.3321-1 et L.3334-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4, L.2122-8 et L.2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 mars 1977 portant fixation d'un périmètre de protection autour de certains établissements ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2011 portant réglementation générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine ;

VU la demande présentée par Samuel GRIS, Président de l'association de l'amicale de THUILLEY AUX GROSEILLES en date du 08 JUIN 2024

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'association Amicale de Thuilley aux Groseilles, représentée par Le président Monsieur Samuel GRIS est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion du concert qui se déroulera AU TERRAIN DE TENNIS

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée du Samedi 22 Juin 2024 à 18h au Dimanche 23 juin 2024 2h.

**Article 3 :** A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le débit de boissons temporaire pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, des boissons de toute nature définie à l'article L.3321-1 du code de la santé publique.

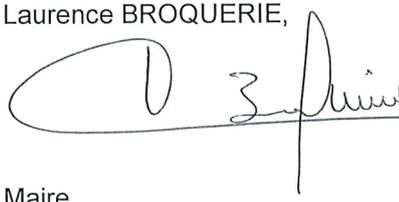
**Article 4 :** Madame, le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie concernés.

**Article 5 :** Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- La communauté de brigade de Toul
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de COLOMBEY-LES-BELLES

Fait à THUILLEY-AUX-GROSEILLES, le 08 juin 2024

Laurence BROQUERIE,



Maire